

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 58

présenté par

Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« territoires d'outre-mer »

les mots :

« collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.